



## Rapport du Conseil communal

**en réponse à la question écrite de Mme Pétremand, Mme Monard et M. Fatton concernant la participation de La Chaux-de-Fonds au projet pilote de la Confédération sur les rues cyclables**

(du 10 août 2016)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### Rappel

En date du 4 février 2016, Mme Pétremand, Mme Monard et M. Fatton ont déposé une question écrite dont la teneur est la suivante :

*«La section Mobilité douce de l'OFROU est en train d'initier un projet-pilote concernant des rues cyclables. Il s'agit de rues à 30km/h sur lesquelles les cyclistes ont la priorité. De tels aménagements sont déjà possibles dans plusieurs pays (Belgique, Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Danemark), mais pas encore chez nous. Ce projet a pour but de tester de tels aménagements, afin de faire évoluer la législation suisse.*

*Plusieurs villes suisses alémaniques ont décidé d'y participer (St-Gall, Lucerne, Berne, Zurich). L'OFROU est encore à la recherche d'une ville romande et serait très intéressé à travailler avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.*

*Le Conseil communal peut-il nous dire si la Ville pourrait saisir l'opportunité de ce projet-pilote pour participer à un projet innovant et faire parler d'elle positivement ?*

*Il nous semble que cela serait excellent pour son image !*

Nous pouvons répondre de la manière suivante à cette question écrite :

Le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) a pris contact avec l'office fédéral des routes (OFROU) pour voir si la Ville de La Chaux-de-Fonds pouvait présenter une rue pouvant entrer dans le projet pilote qui doit durer au moins 10 mois avec une fin annoncée en septembre 2017. L'ensemble des coûts liés au projet est à charge des villes retenues (marquage et signalisation principalement). Ce projet doit permettre, par le biais d'aménagement de pistes cyclables de deux mètres de large, d'augmenter la sécurité des cyclistes avec notamment une priorité par rapport aux véhicules arrivant de la droite.

Une série de conditions doivent être respectées afin de pouvoir intégrer ce projet pilote :

- largeur de la chaussée maximum : 7 mètres;
- la chaussée doit avoir un tracé rectiligne;
- bonnes conditions de visibilité;
- la charge de trafic doit être inférieure à 3000 véhicules;
- part modale cyclistes d'au moins 50 % sur la rue;
- la rue doit/devra être limitée à 30 km/h;
- aucun chantier n'est prévu pendant la phase test.

Aucune rue à La Chaux-de-Fonds ne répond malheureusement aux critères de l'OFROU, notamment par rapport à la part modale vélos.

Le SUE aurait souhaité faire cette phase test sur l'ensemble de la rue du Progrès. L'OFROU a confirmé, après une séance sur le terrain le 21 juin, que ni la rue du Progrès ni d'autres rues à La Chaux-de-Fonds ne pourraient entrer dans ce projet pilote. Les résultats des autres villes retenues, à savoir Bâle, Zurich, Lucerne, Saint-Gall et Berne, seront néanmoins communiquées au SUE pour voir s'il est possible de bénéficier de ces expériences dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur communal des mobilités.

Il est à signaler qu'un communiqué de presse a été diffusé par le canton de Bâle-Ville le 15 juin 2016 en annonçant que La Chaux-de-Fonds avait été retenu pour ce projet pilote. La Ville de La Chaux-de-Fonds et l'OFROU

n'ont pas été informés de ce communiqué de presse et n'ont dès lors pas pu le faire modifier.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter la réponse à cette question écrite.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Sylvia Morel

La chancelière

Célia Clerc